

Saint-Martin-Sepert

Note d'enjeux

Date 05/2013



Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze
www.correze.equipement-agriculture.gouv.fr



PRÉFET DE LA
CORRÈZE

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	17/04/2013	
2	05/06/2013	Définitif après avis services

Affaire suivie par

Florence MARTIN Service : SAET/UACT
Tél. : 05 55 21 80 68 / Fax : Xx xx xx xx xx
Courriel : florence.martin@correze.gouv.fr

Rédacteur

Anne-Marie BAUBIL - SAET/UACT

Relacteur

Florence MARTIN - Service : SAET/UACT

Référence(s) intranet

<http://>

SOMMAIRE

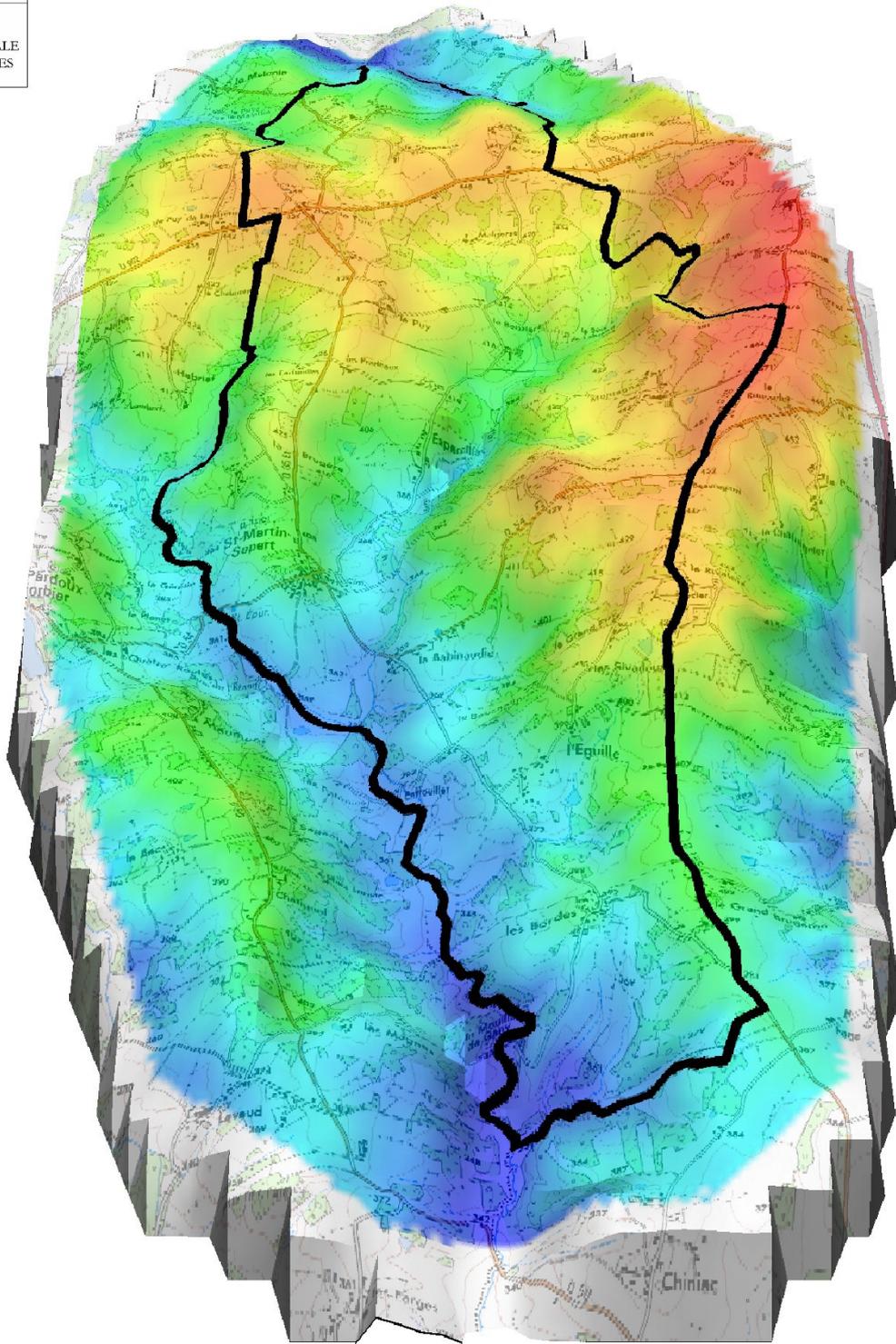
1 - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE.....	5
1.1 - Préambule.....	5
1.2 - Situation, localisation.....	5
2 - DIMENSION SOCIALE.....	6
2.1 - Démographie – Revenus.....	6
2.2 - Les services à la population.....	7
2.3 - L'habitat et l'urbanisation.....	8
3 - DIMENSION ÉCONOMIQUE.....	11
3.1 - Transports et Déplacements.....	11
3.2 - L'emploi – source INSEE.....	11
3.3 - L'agriculture (source DDT19/SEAF).....	12
3.4 - Le tourisme.....	13
4 - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.....	14
4.1 - Patrimoine bâti et paysages.....	14
4.2 - La forêt.....	14
4.3 - Zones humides et ripisylve.....	15
4.4 - Les continuités écologiques : corridors écologiques et ripisylves à conserver ou reconstituer.....	16
4.5 - Les plans d'eau.....	17
4.6 - Qualité de l'eau.....	17
4.7 - Les risques	18
5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX.....	19
6 - ANNEXE.....	21



Relief sur la commune de St Martin Sepert

PRÉFET DE LA
CORRÈZE

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES



Réalisé le : 07/05/2013
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : BD Alti

1 - PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Ce document a pour but d'identifier les principaux enjeux que la DDT souhaite défendre pour l'élaboration d'un document d'urbanisme sur la commune de Saint-Martin-Sepert.

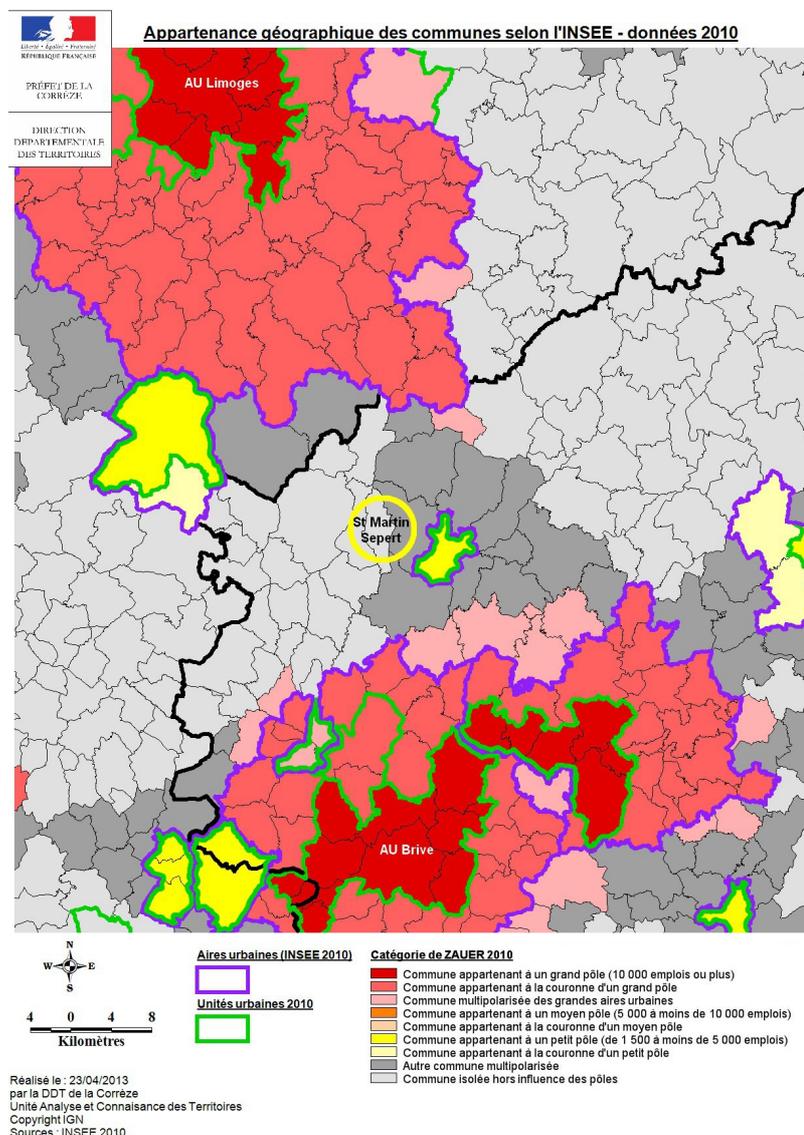
1.1 - Préambule

Les données utilisées sont, pour la plupart d'entre elles, des données INSEE issues du recensement partiel 2009. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.

Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2009, les analyses présentées ici sont donc à utiliser en tenant compte de ce paramètre.

1.2 - Situation, localisation

Une commune rurale isolée.



Selon le zonage en aire urbaine établi par l'Insee en 2010, la commune appartient à l'espace « commune isolée hors influence des pôles ».

Elle est située à proximité de l'A20, 12 km d'Uzerche, 43 km de Brive et de Tulle et 58 km de Limoges. Le temps de trajet est similaire pour atteindre ces trois grands pôles.

La commune de Saint-Martin-Sepert compte 258 habitants au dernier recensement 2009. Elle couvre une superficie de 15,7 km².

La densité moyenne est de 16,7 habitants/km² ce qui est inférieur aux moyennes départementale (41,6 hab/km²) et régionale (43,8 hab/km²).

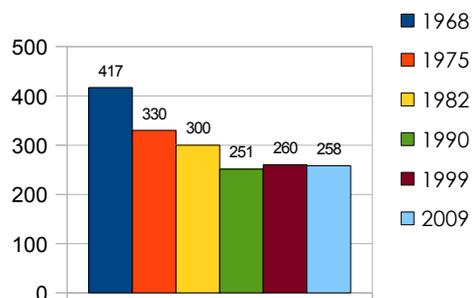
Elle est rattachée au canton de Lubersac, à la communauté de communes du pays de Lubersac-Auvézère et intégrée au pays Vézère-Auvézère.

2 - DIMENSION SOCIALE

2.1 - Démographie – Revenus

Une commune où la population est stable.

Evolution de la population Selon la source INSEE, la population a fortement baissé entre 1968 et 1990. Elle reste relativement stable depuis 1990.



La variation annuelle de population entre 1999 et 2009 est de -0,1%. Elle est due à un solde migratoire positif (+0,3% par an). Le solde naturel est négatif (-0,4% par an).

Ce sont les arrivées de population qui soutiennent la stabilité démographique.

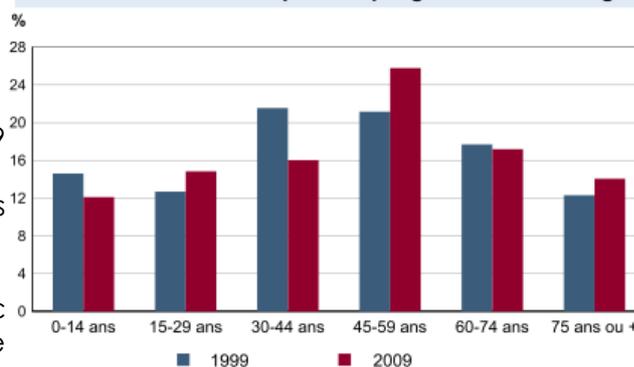
Les tranches d'âge qui augmentent entre 1999 et 2009 sont celles des 15 à 29 ans, 45 à 59 ans et 75 ans et plus. 69% de la population a moins de 60 ans. Les moyennes départementale et régionale sont de 66%. On compte 117 ménages en 2009.

La part des ménages constituée d'un couple avec enfant(s) est de 24%, part équivalente à la moyenne départementale.

La taille des ménages diminue : elle est de 2,19 en 2009 alors qu'elle était de 2,45 en 1999 et 2,56 en 1990.

Le phénomène de desserrement des familles est général en France.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Des revenus plutôt faibles

Les revenus moyens des ménages sont bien inférieurs aux moyennes départementale, régionale et nationale.

Revenus	Saint-Martin-Sepert (19223)	Corrèze (19)	Limousin (74)	France métropolitaine
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2009, en euros (1)	15 424	20 464	20 168	23 433
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2009 (1)	40,8	50,4	49,7	54,3
Médiane du revenu fiscal des ménages par unité de consommation en 2010, en euros (2)	15 662	18 020	17 810	18 749

Sources : (1) DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

(2) Insee - DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages.

CONSTAT

- Une commune dont la population se stabilise.
- Des revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale.

ENJEU

- Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population (petite enfance, transports, maintien à domicile des personnes âgées....).

2.2 - Les services à la population

2.2.1.a - Professionnels de santé (Ameli)

Il n'y a pas de professionnels de santé sur la commune. En revanche l'offre de soins libérale est importante sur la commune voisine de Lubersac (4,5 km).

2.2.1.b - Service au public

Mairie, agence postale.

Il n'y a pas de commerce de proximité ni d'installation sportive sur la commune. La commune de Lubersac, très proche, offre les services et commerces aux habitants de la commune.

2.2.1.c - Etablissements scolaires (inspection académique)

L'école est en regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec les écoles de St-Pardoux-Corbier et St-Ybard.

Effectifs scolaires de St-Martin-Sepert Année scolaire 2012-2013

	CE1	CE2
1 classe	13	9

autour de l'école.

Le collège est situé à Lubersac (4,5 km).

Depuis le nouveau schéma de transport, le transport scolaire à moins d'1,5 km autour du bourg n'est plus assuré. Des liaisons piétonnières devront donc être pensées et sécurisées

2.2.1.d - Aménagement numérique

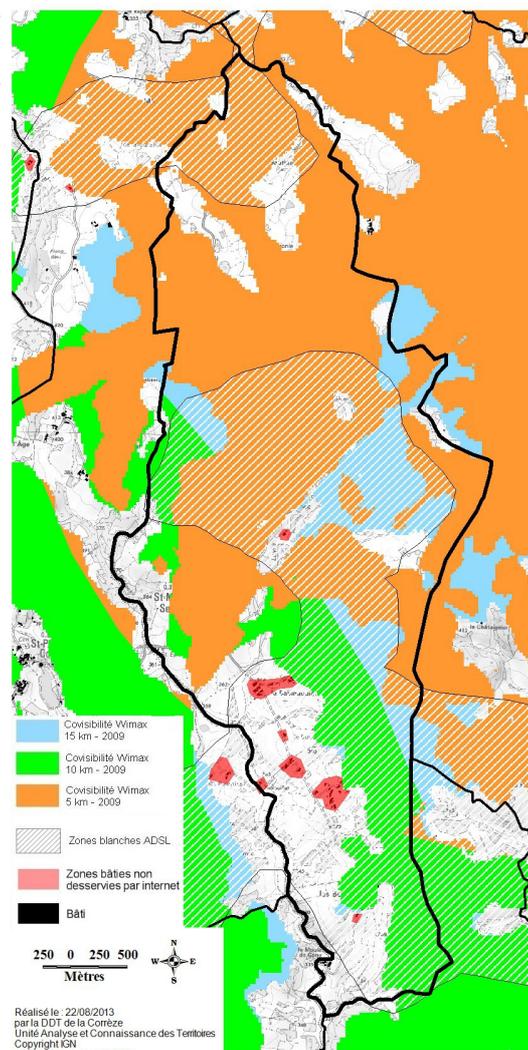
Bonne desserte en haut et très haut débit ADSL bien qu'il existe encore des zones blanches (non desservies par le Wimax) sur des secteurs habités aux lieu-dits : Esparcillac, La Babinaudie, Le Bouchalioux, l'Eguille, Entrouillet et Les Bordes (sud).

Les zones bâties non desservies pénalisent notamment les entreprises, les agriculteurs et les élèves.

Le déploiement numérique est essentiel pour le développement local.

ENJEUX

- **Penser les liaisons piétonnières autour de l'école.**
- **Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique dans les zones habitées.**



2.3 - L'habitat et l'urbanisation

Un parc de logements en augmentation.

Le nombre de logements sur Saint-Martin-Sepert a augmenté : +8% entre 1999 et 2009 (il passe de 156 à 168 logements).

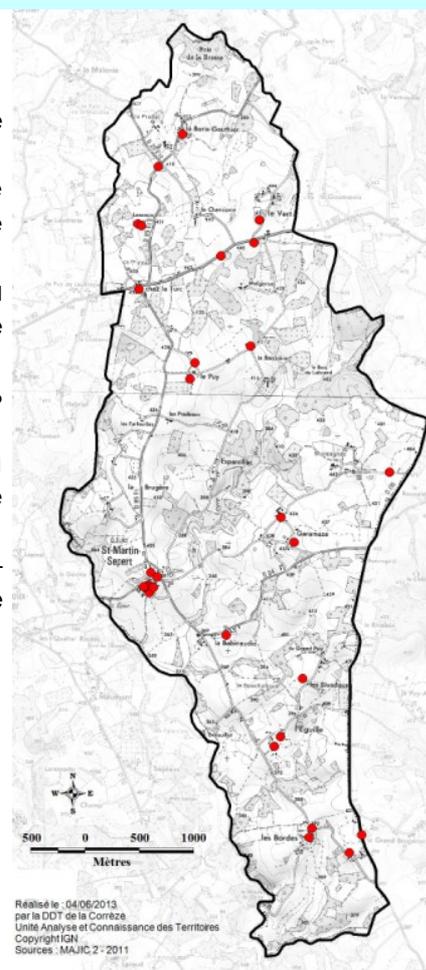
Concernant le statut d'occupation, on observe en 2009 une majorité de propriétaires : 74%, taux supérieur à la moyenne Corrèzienne qui est de 67%.

Le taux de locataires est de 21%. Il n'y a pas de logement social dans la commune. Au niveau départemental, la proportion de locataires est de 30% en Corrèze dont 7% en logement social.

En 2009, selon la source Insee, les résidences secondaires représentent 9% des logements, taux inférieur à la moyenne départementale.

Selon la même source, le taux de logements vacants est important sur la commune (21% soit 35 logements) alors que la moyenne départementale est de 10%.

D'après la source DGFIP (direction Générale des Finances Publiques) – fichiers fonciers, le nombre de logements vacants au 01/01/2011, le nombre de logements vacants est de 32 logements (voir carte ci-contre).

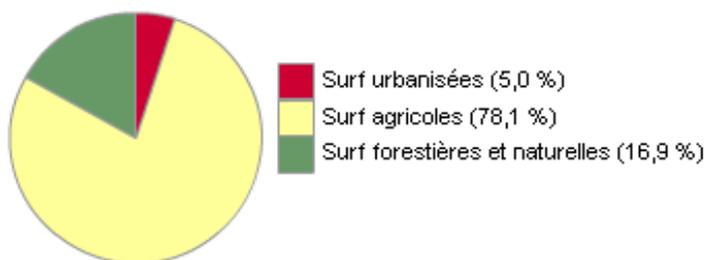


Logements vacants au 01/01/2011

Une commune peu urbanisée.

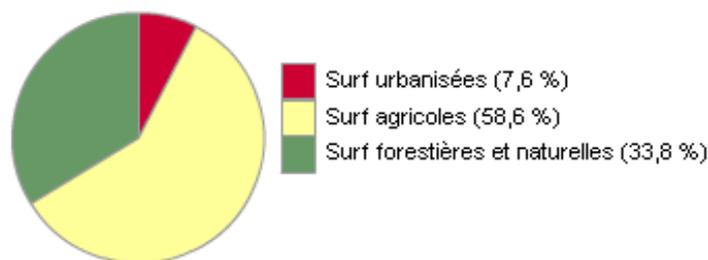
En 2008, les surfaces urbanisées au sens cadastral (zones bâties, voiries, chantiers, zones d'activités) représentent 5% de la superficie de la commune alors qu'elles sont de 7,6% en Limousin (source : MAJIC 2008 - DGFIP).

Occupation cadastrale du sol [St Martin-Sepert]



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Occupation cadastrale du sol [Limousin]



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

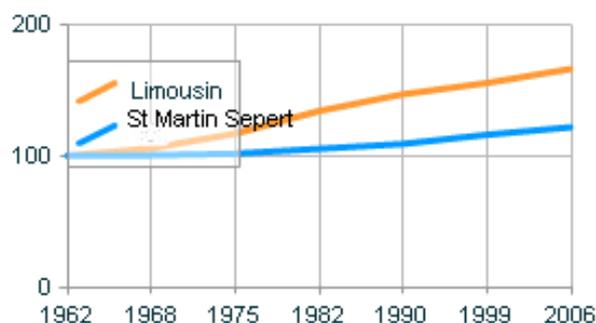
Un développement de l'urbanisation très consommateur d'espace.

La région Limousin est une région faiblement urbanisée mais dont la consommation d'espace rapportée au nombre d'habitants est très importante (1600m²/habitant en moyenne en Limousin contre 800m² en moyenne en France en 2006 selon l'étude DREAL Limousin de juillet 2010 sur l'occupation de l'espace).

Saint-Martin-Sepert n'échappe pas à ce phénomène : la tache urbaine a progressé beaucoup plus vite que la croissance de population entre 1962 et 2008. La commune est bien dans une dynamique

d'étalement urbain dû à plusieurs facteurs : desserrement des ménages, dispersion des constructions, augmentation du logement vacant.

Evolution par année de la tache urbaine base 100 en 1962



source : Dreal Limousin - MAJIC 08 DGFIP - IGN BD Parcellaire

Evolution par année de la population depuis 1962 base 100 en 1962



source : Insee - recensements de la population 2008

Surface moyenne des parcelles par construction neuve

	de 1999 à 2007	de 2008 à 2010
St- Martin-Sepert	2851 m ²	1918 m ²
Limousin	1764 m ²	1721,4 m ²

Source : DREAL Limousin – Sitadel 2

Les parcelles à bâtir ont des superficies moyennes très importantes bien qu'elles diminuent depuis 2008.

Entre 2001 et 2012, la majorité des logements ont été construits sur des terrains d'une superficie supérieure à 2500 m².

Nombre de logements commencés (résidences principales et secondaires) de 2001 à 2012 avec superficie du terrain utilisée par construction – Source Sitadel

	superficie de terrain de 0 à 900m ²	superficie de terrain de 901 à 1200m ²	superficie de terrain de 1201 à 1800m ²	superficie de terrain de 1801 à 2500m ²	superficie de terrain au-delà de 2500m ²	Total
Total	0	0	1	5	13	19
%	0%	0%	5%	26%	68%	100%

Cette forme d'urbanisation peut rendre irréversible la diminution des surfaces agricoles et naturelles disponibles.

Un encadrement des formes urbaines sera nécessaire dans la carte communale pour limiter la taille des parcelles à bâtir et ainsi organiser une consommation d'espace minimale.

Les zones arboricoles de la commune sont situées dans les secteurs « Les Sivadoux », « Brugère », « Montagnac » et « Le Pradel ». Ces secteurs deviennent des zones sensibles qu'il convient de ne pas densifier.

L'implantation des vergers de pommiers à proximité des habitations peut générer des conflits de voisinage.

Les producteurs de pommes, élus et riverains se sont réunis en 2011 et se sont mis d'accord sur l'adoption d'une charte de bonnes pratiques afin de limiter les problèmes liés à l'utilisation des pesticides et à leur épandages (voir en annexe).

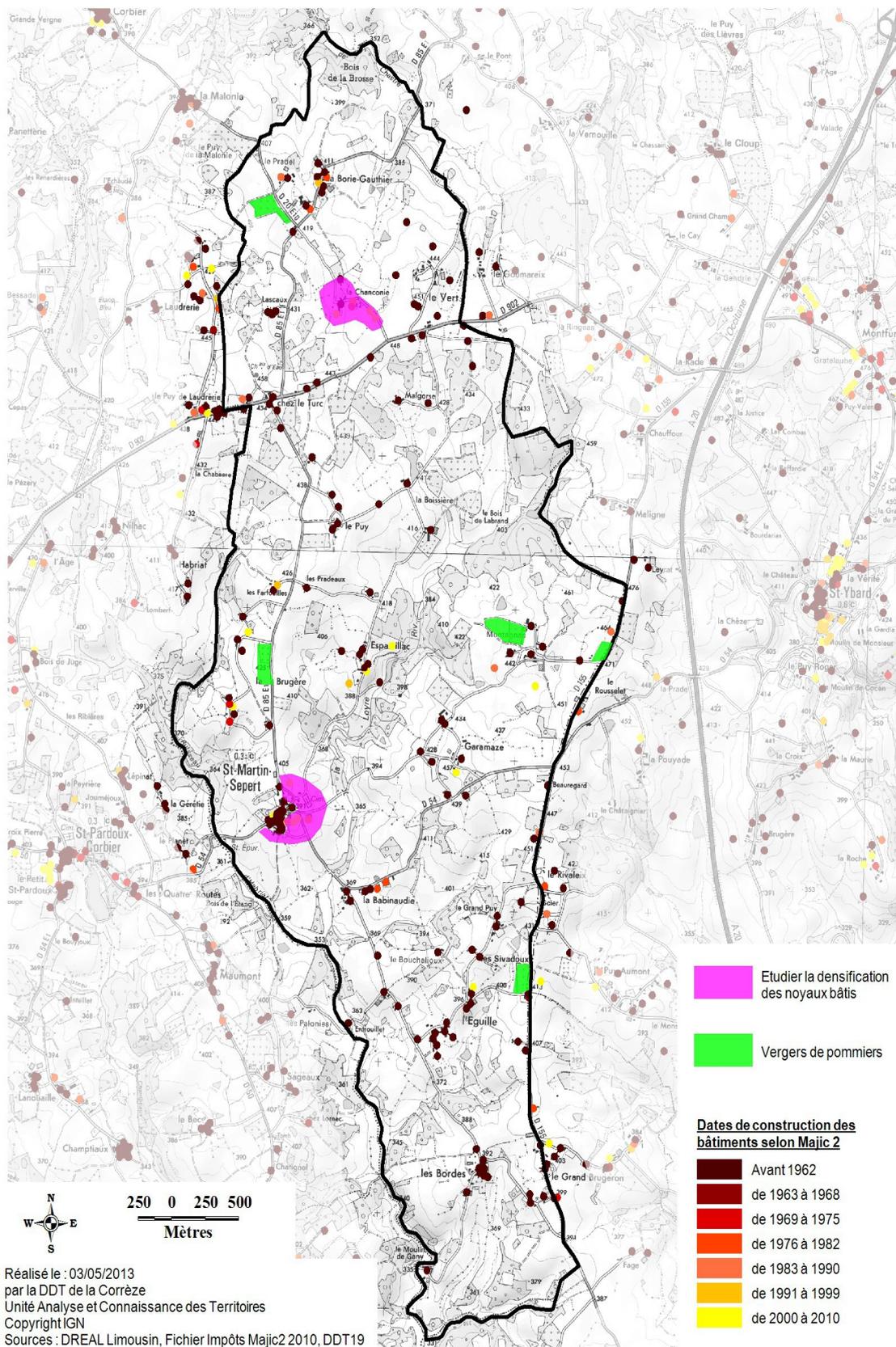
Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du plan ECOPHYTO 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires introduits sur les parcelles agricoles devra être réduite de moitié d'ici 2018.

CONSTAT

- Une nombre important de logements vacants.
- Une consommation d'espace importante pour l'urbanisation.

ENJEUX

- Résorber la vacance en encourageant la réhabilitation des logements.
- Organiser les secteurs constructibles pour limiter la taille des parcelles à bâtir afin d'éviter une consommation excessive des espaces, notamment agricoles.
- Intégrer dans la carte communale la charte des bonnes pratiques en arboriculture.
- Étudier l'impact des zones constructibles sur les parcelles agricoles (précarisation et conflits d'usage).



3 - DIMENSION ÉCONOMIQUE

3.1 - Transports et Déplacements

L'automobile reste le moyen indispensable pour se déplacer.

➤ PAR AVION

Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne environ 50 km, 45mn.
Aéroport de Limoges Bellegarde à 70 km, 50mn.

➤ PAR LA SNCF

Gare à Uzerche, 12km.

➤ PAR AUTOMOBILE

La commune est située à environ 5 km de l'autoroute A20. Il existe une aire de covoiturage à l'échangeur 44.

EQUIPEMENT AUTOMOBILES DES MENAGES EN %

	ST-MARTIN-SEPERT			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2009	évol	1999	2009	évol	1999	2009	évol
1 voiture	47,2	51,3	4,1	47,8	46,1	-1,7	47,5	46,5	-1,0
2 voitures ou plus	41,5	39,3	-2,2	35,8	40,2	4,4	34,2	38,0	3,8
TOTAL	88,7	90,6	1,9	83,6	86,3	2,7	81,7	84,5	2,8

Source INSEE RP 1999 et 2009 exploitations principales

Entre 1999 et 2009, le nombre de ménages possédant au moins une voiture est en augmentation. Leur proportion atteint 91% des ménages ce qui est supérieur aux moyennes départementale et régionale.

CONSTAT

- Une très forte dépendance à l'automobile pour les trajets domicile/travail et l'accès aux services.
- Pas de transports en commun.

ENJEU

- Développer l'offre de transports en commun, notamment vers la zone d'emploi d'Uzerche.

3.2 - L'emploi – source INSEE

La majorité des actifs travaille hors de la commune

La population compte 73% d'actifs (122) de 15 à 64 ans en 2009 contre 72% au niveau départemental. Sur le nombre d'actifs, 68% (114) d'entre eux ont un emploi.

La commune offre 62 emplois en 2009 soit 55 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

En 2009, 43% des actifs de St-Martin-Sepert ayant un emploi travaillent sur la commune soit 48 personnes.

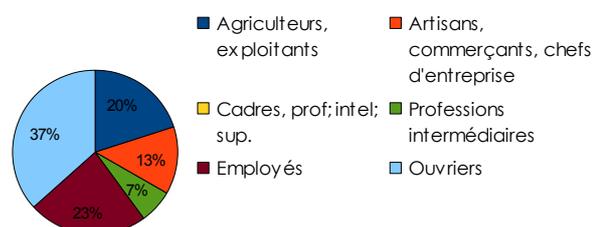
Les autres actifs avec emploi (66) travaillent majoritairement sur les communes d'Uzerche (environ 16 personnes) et Lubersac (environ 12 personnes).

Parmi les actifs, les ouvriers sont les plus représentés.

Viennent ensuite les employés et les agriculteurs.

Il n'y a pas de zones d'activités sur la commune mais les besoins sont couverts par les ZA de Lubersac.

Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle



CONSTAT

- La commune est dépendante des bassins d'emplois d'Uzerche et de Lubersac.

ENJEU

- Ne pas créer de zones d'activités au vu des surfaces disponibles existantes sur la commune de Lubersac.

3.3 - L'agriculture (source DDT19/SEAF)

Une agriculture dynamique

Comme sur l'ensemble du département, le nombre d'exploitations ainsi que la superficie agricole utilisée (SAU) diminuent.

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations					Superficie Agricole Utilisée				
	2000	2005	2009	2012	Évolution 2000/2012	2000	2005	2009	2012	Évolution 2000/2012
ST MARTIN SEPERT	40	32	33	30	-25,00%	1141	1086	1089	1085	-4,91%
CORREZE	5492	4708	4241	3999	-27,18%	216955	213872	215154	216738	-0,10%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2009, 2012. Exploitations dont le siège est en Corrèze.

On compte seulement 2 installations de jeunes agriculteurs de 2001 à 2011 inclus.

Il existe 30 exploitations ayant leur siège sur la commune.

6 exploitations sont sous forme sociétaire.

La superficie moyenne des exploitations est de 43 hectares. 4 exploitations mettent en valeur plus de 100 ha.

En 2012, l'âge moyen des exploitants est de 51 ans. Il est de 50 ans sur le département.

Les productions majeures sur la commune sont :

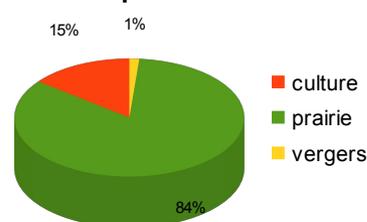
- l'élevage bovin viande axé sur le brotard et le veau sous la mère
- l'élevage de bovins reproducteurs (génisses, vaches, taureaux).

Les autres productions :

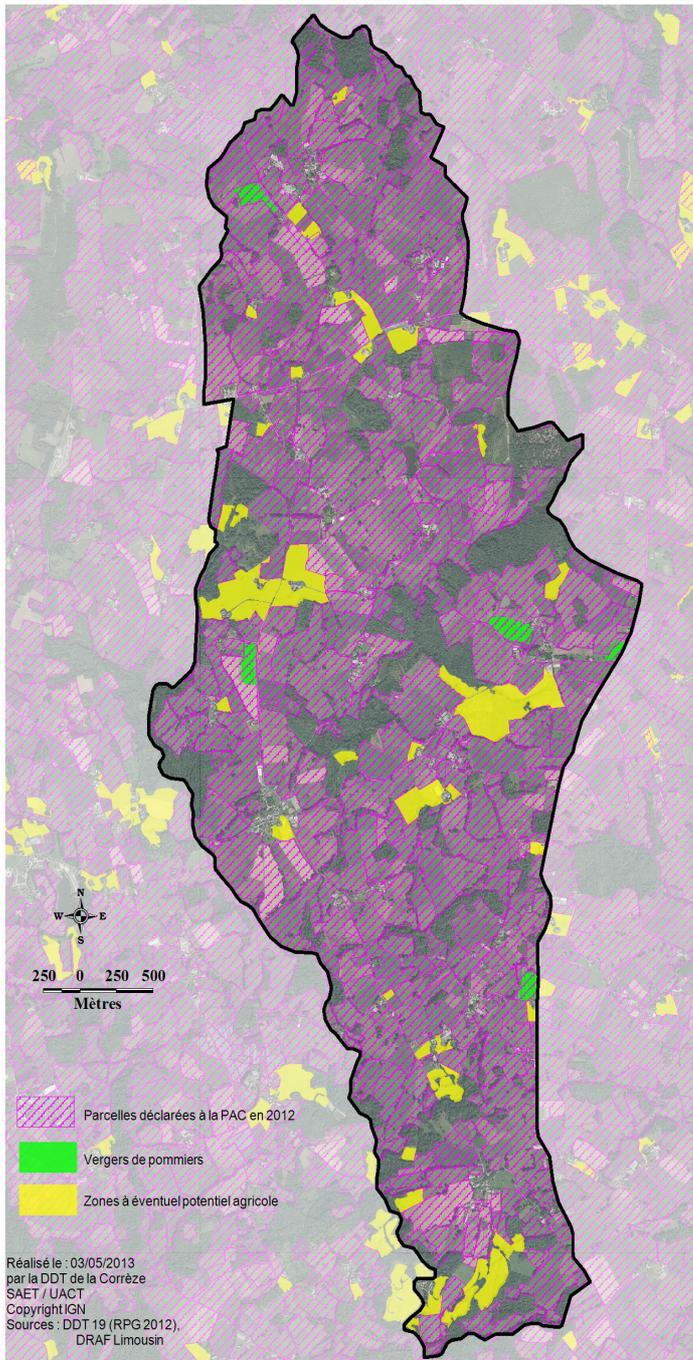
- l'élevage ovin : 3 élevages importants.
- les céréales
- la filière équine : élevage de chevaux de sang.
- la pomiculture : 4 exploitants produisent la pomme AOP « pomme du Limousin »
- production de volailles : poulets de choix et palmipèdes gras
- petite production porcine, production laitière et miel.

St-Martin-Sepert fait partie des communes du département où les céréales à grain occupent le plus d'espaces (15% de la SAU communale par rapport aux déclarations PAC 2012).

Surface par activité en 2012



Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du plan ECOPHYTO 2018, l'utilisation des produits phytosanitaires introduits sur les parcelles agricoles devra être réduite de moitié d'ici 2018.



On note la présence sur le territoire communal de terres à « éventuel potentiel agricole » qui ne sont pas déclarées à la PAC. Il s'agit principalement de terres à « statut précaire » ou « aléatoire » : pas de bail, bail verbal, prêt à l'usage ou prêt à l'année, doubles actifs, très petites exploitations,... Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour la commune. Ces zones sont éparpillées sur tout le territoire et sont symbolisées en jaune dans la carte ci-dessus. **Une étude plus particulière de ces secteurs serait bienvenue avant toute ouverture à l'urbanisation.**

CONSTAT

- **Activité agricole dynamique avec des filières diversifiées et organisées.**

ENJEU

- **Maintenir les filières de production bovine, ovine et porcine qui alimentent l'abattoir de Lubersac.**

3.4 - Le tourisme

3.4.1.a - Activités touristiques

Relais Al Garamaze : centre équestre.

3.4.1.b - Type d'hébergement

Terrain de camping et parc pour caravanes « La bonne source ».
 Location clévacances, gîte rural, chambres d'hôte.

CONSTAT

- **La commune bénéficie de la proximité de Pompadour.**

4 - DIMENSION ENVIRONNEMENTALE

4.1 - Patrimoine bâti et paysages

Du patrimoine rural et des paysages ouverts.

Le petit patrimoine de la commune participe à l'image du bourg.

D'après l'étude des paysages en Limousin de la DREAL, la commune de St-Martin-Sepert est située dans l'unité paysagère du « plateau d'Uzerche ».

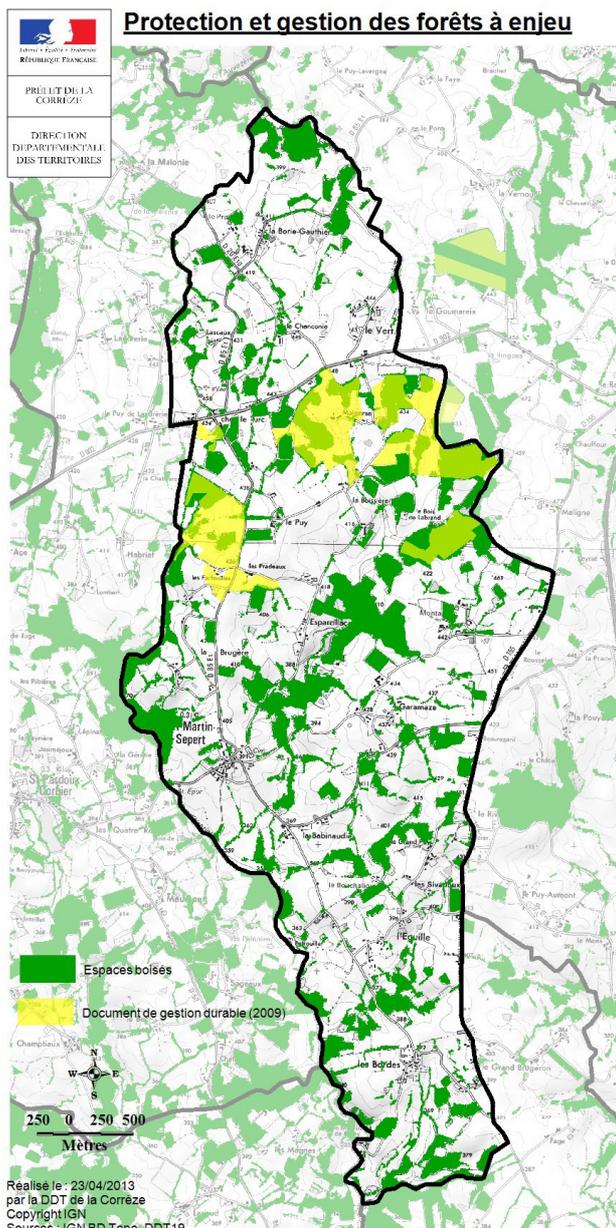
Le plateau d'Uzerche s'incline vers le sud, descendant progressivement de plus de 400 mètres d'altitude depuis les hauteurs de Fayat jusqu'aux environs de Brive (100 mètres).

L'Auvézère avec ses affluents anime le paysage en creusant le plateau et en découpant les collines. En dehors des vallées, le paysage est celui d'une campagne-parc. Les vergers de pommiers prennent une importance de plus en plus grande.

ENJEU

- Mettre en valeur et sauvegarder les éléments du patrimoine bâti.

4.2 - La forêt



Des forêts préservés

Le taux de boisement de la commune de St-Martin-Sepert est de 15% alors que la moyenne départementale est de 45%.

Elle est composée de 86% de feuillus et 14% de résineux (source IFN 2003).

Le taux de défrichement a été inférieur à 1 % entre 2001 et 2008. Au niveau départemental, la moyenne du taux de défrichement a été de 2,9% (source DDT/SEAF).

Il existe des documents de gestion durable sur la commune (plan simple de gestion au code des bonnes pratiques sylvicoles).

CONSTAT

- Bien que peu importantes sur la commune, certaines forêts sont couvertes par un document de gestion durable.

ENJEUX

- Poursuivre la limitation des défrichements.
- Protéger les zones boisées dans le document d'urbanisme, nécessaires au maintien de la biodiversité.
- Favoriser la reconstitution des bosquets qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.

4.3 - Zones humides et ripisylve

Des zones humides à préserver et à valoriser

Il existe des zones humides sur la commune, recensées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne (EPIDOR).

Les zones humides doivent être préservées car elles contribuent à :

- la régulation des débits des cours d'eau et des nappes souterraines. Elles tamponnent les étiages et les inondations. Elles peuvent constituer des champs d'expansion de crues.

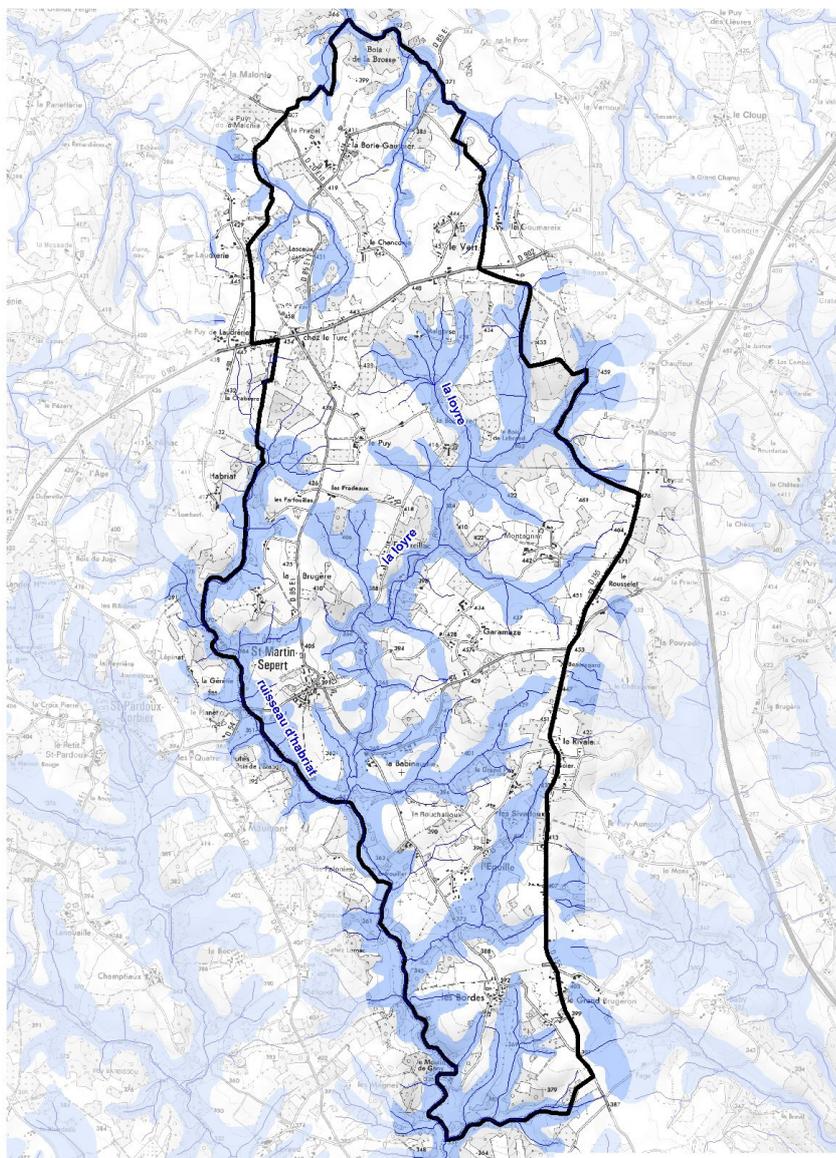
- la filtration des polluants,
- l'auto-épuration du milieu,

- la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces). De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées à la présence des zones humides pour tout ou partie de leur cycle de vie.

La préservation des zones humides contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par les schéma d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015 des bassins Adour-Garonne et Loire Bretagne.

Il est également important de préserver la **ripisylve** bordant les cours d'eau car elle assure l'alimentation de la nappe, la filtration des polluants ruisselants, l'auto-épuration du milieu, le maintien des berges et la bonne qualité biologique du milieu (diversité des habitats et des espèces).

La disposition F5 du SDAGE Adour Garonne 2010-2015 demande de respecter les différents espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques.



Réalisé le : 10/04/2013
par la DDT de la Corrèze
Unité Analyse et Connaissance des Territoires
Copyright IGN
Sources : EPIDOR, BD Topo



250 0 250 500
Mètres

Zones à dominante humide
(recensement EPIDOR au 25 000èr)

Cours d'eau

CONSTAT

- De nombreuses zones humides à préserver.

ENJEUX

- Sensibiliser les propriétaires à la protection des zones humides et des ripisylves.
- Préserver, voire restaurer les zones humides existantes.
- Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.
- Intégrer la protection des zones humides et des ripisylves dans le document d'urbanisme.

4.5 - Les plans d'eau

Un nombre raisonnable de plans d'eau

La commune possède 15 plans d'eau sur son territoire (0,64 plans d'eau au km²) dont 6 sont classés en pisciculture de valorisation touristique (PVT) et 2 en pisciculture avant 1829.

La PVT est une pisciculture pratiquant l'élevage extensif (inférieur à 20 t/an), dans laquelle l'activité de pêche à la ligne, familiale ou dans un but d'activité de valorisation touristique, est autorisée.

L'épandage des effluents des élevages soumis à autorisation ou à déclaration est interdit 500 mètres autour des piscicultures.

Les plans d'eau d'une superficie supérieure à 1000 m² sont soumis à autorisation.

La multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments.

Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors des vidanges mal gérées de ces plans d'eau (obligatoire tous les 3 ans). Il existe une procédure concernant la vidange des plans d'eau qui doit être respectée.

CONSTAT

- Des plans d'eau qui peuvent impacter la qualité de l'eau.

ENJEUX

- Interdire la création de nouveaux plans d'eau sauf intérêt économique avéré (SDAGE Adour Garonne 2010-2015).
- Communiquer sur la procédure de vidange des plans d'eau.

4.6 - Qualité de l'eau

Les cours d'eau qui traversent la commune : la Loyre amont de sa source au confluent des Planches (cours d'eau classé, état écologique moyen, atteinte du bon état écologique en 2015 et bon état chimique en 2021), le ruisseau d'Habriat (cours d'eau classé et réservoir biologique), le ruisseau de Chastre.

Sur la commune s'appliquent les mesures de base relatives à l'article 11.3 de la directive cadre sur l'eau (mesures réglementaires) et les mesures complémentaires relatives à l'unité hydrographiques de référence Vézère.

Ces mesures permettent d'analyser la qualité des cours d'eau et de faire un bilan.

Ce bilan a mis en évidence la dégradation de la Loyre amont sur la commune.

Le territoire de la Loyre a été défini comme territoire prioritaire au titre de la DCE.

La Loyre amont a été dégradée (au titre de l'état écologique et/ou chimique) pour cause de pressions agricoles.

Un travail complémentaire de diagnostic a été confié à EPIDOR (établissement public territorial du Bassin de la Dordogne).

Dans le sous-sol de la commune se trouvent 1 masse d'eau souterraine :

- le socle du bassin versant de la Vézère.

La commune est couverte par les plans de gestion d'étiage Dordogne-Vézère ainsi que par des zones de vigilance pesticides et élevage.

La cellule rivière du SICREL (Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Lubersac) a été dissoute en 2011 sans que cette structure abandonne pour autant la compétence.

Compte tenu des pressions sur les masses d'eau de ce territoire, il reste un travail important à conduire qui nécessite de reposer la problématique de l'exercice de cette compétence : réouverture d'un poste au SICREL, mutualisation d'un poste de technicien rivière avec une autre structure...

CONSTAT

- **La Loyre amont est dégradée pour cause de pressions agricoles**

ENJEUX

- **Réduire les pressions liées à l'élevage et aux grandes cultures.**
- **Veiller à la non dégradation des cours d'eau et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne 2010-2015.**
- **Demander la réactivation de la cellule rivière.**

Une ressource en eau potable insuffisante

La gestion est assurée par le syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de l'Auvézère (26 communes).

L'eau potable est assurée par 3 captages (2 à Benayes, 1 à Meuzac) ainsi que par la prise d'eau des 4 moulins à Lubersac qui est non conforme.

Une étude est en cours (phase administrative) pour la protection de la prise d'eau au titre de code de la santé publique ainsi qu'une étude pour l'autorisation de prélèvement d'eau au titre de code de l'environnement.

Compte tenu de la **fragilité de la ressource en eau** au niveau de la **prise d'eau des 4 moulins** (débit naturel inférieur au débit minimum biologique 76 jours par an), il est nécessaire de trouver un dispositif de sécurisation du prélèvement d'eau pour le respect du code de l'environnement.

La prise d'eau du Pont Neuf sur l'auvézère, située sur la commune de Payzac(24) entraîne des prescriptions sur la commune de St-Martin-Sepert au titre du périmètre de protection éloignée.

Assainissement collectif et non collectif

La communauté de communes de Lubersac-Auvézère a délégué la gestion de l'assainissement non collectif à la SAUR.

Le bourg est raccordé à une station de traitement des eaux usées (conforme).

Sur le reste de la commune, les habitations sont en assainissement individuel.

Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.

Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Il n'y a pas eu de dossier de déclaration déposé entre 2009 et 2013 dans l'unité police de l'eau pour la création de surfaces imperméabilisées.

ENJEUX

- **Limiter l'imperméabilisation des sols.**
- **Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment dans les zones urbanisées en intégrant les ruisseaux, fossés et mares aux réflexions d'aménagement.**

4.7 - Les risques

La commune n'est concernée par aucun risque majeur.

5 - SYNTHÈSE DES ENJEUX

Dimension sociale

- Répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge de la population (petite enfance, transports, maintien à domicile des personnes âgées...).
- Penser les liaisons piétonnières autour de l'école.
- Structurer l'action publique pour résorber les zones blanches ADSL pour la desserte numérique dans les zones habitées.
- Résorber la vacance en encourageant la réhabilitation des logements.
- Organiser les secteurs constructibles pour limiter la taille des parcelles à bâtir afin d'éviter une consommation excessive des espaces, notamment agricoles.
- Intégrer dans la carte communale la charte des bonnes pratiques en arboriculture.
- Étudier l'impact des zones constructibles sur les parcelles agricoles (précarisation et conflits d'usage).

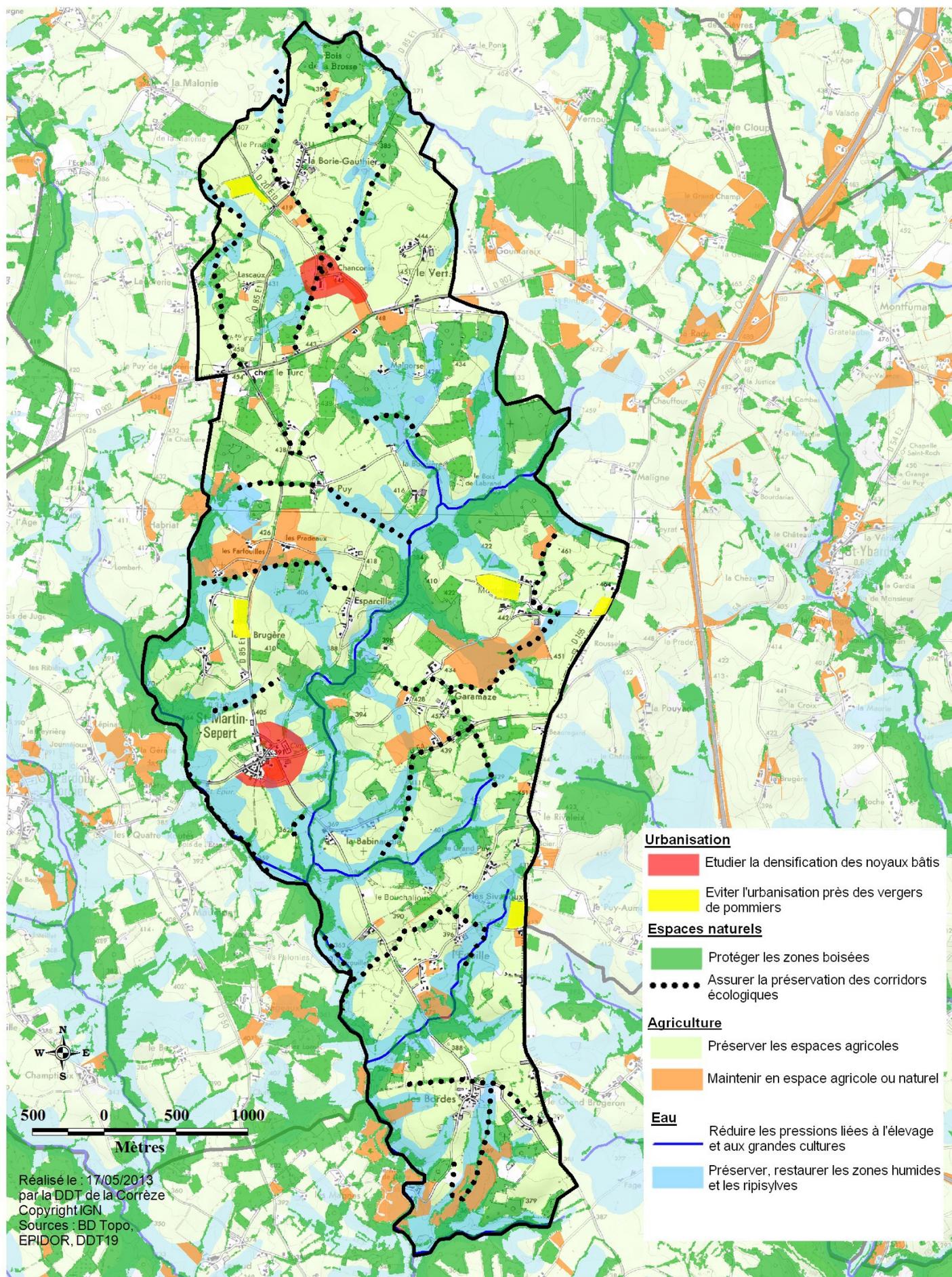
Dimension économique

- Développer l'offre de transports en commun, notamment vers les zones d'emploi.
- Ne pas créer de zones d'activités au vu des surfaces disponibles existantes sur la commune de Lubersac.
- Maintenir les filières de production bovine, ovine et porcine qui alimentent l'abattoir de Lubersac.

Dimension environnementale

- Mettre en valeur les éléments du patrimoine bâti.
- Poursuivre la limitation des défrichements.
- Protéger les zones boisées dans le document d'urbanisme, nécessaires au maintien de la biodiversité.
- Favoriser la reconstitution des bosquets qui jouent un rôle essentiel pour la préservation des paysages, la protection des cultures, le bien-être animal, le maintien d'une faune riche.
- Sensibiliser les propriétaires à la protection des zones humides et des ripisylves.
- Préserver, voire restaurer les zones humides existantes.
- Interdire toute construction le long des cours d'eau et dans les zones humides pour permettre le développement de la ripisylve et assurer un rôle de corridor écologique.
- Intégrer la protection des zones humides et des ripisylves dans le document d'urbanisme.
- Interdire la création de nouveaux plans d'eau sauf intérêt économique avéré (SDAGE Adour Garonne 2010-2015).
- Communiquer sur la procédure de vidange des plans d'eau.
- Réduire les pressions liées à l'élevage et aux grandes cultures.
- Veiller à la non dégradation des cours d'eau et même les améliorer pour répondre aux objectifs du SDAGE Adour Garonne 2010-2015.
- Demander la réactivation de la cellule rivière.
- Limiter l'imperméabilisation des sols.
- Veiller à une bonne gestion des eaux pluviales notamment dans les zones urbanisées en intégrant les ruisseaux, fossés et mares aux réflexions d'aménagement.

Enjeux principaux sur la commune de Saint Martin Sepert



6 - ANNEXE

Charte des bonnes pratiques arboricoles :

cas de l'implantation d'un nouveau verger

- **une distance minimale de 50m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur de la maison d'habitation sera respectée,
- une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

cas de la replantation d'un verger existant

- **une distance minimale de 20 m** mesurée entre la dernière rangée d'arbres et le mur d'habitation sera respectée,
- une haie entretenue ou un filet brise-vent de la hauteur de la culture pourra être mis en place par le producteur après accord entre les parties,
- une distance minimale de 5m entre le premier rang et la bordure des voies ouvertes au public sera respectée.

Une information des riverains sur les dates d'épandage et une cartographie des zones à risques doivent être effectuées.



**Direction départementale des Territoires
de la Corrèze
Service Appui et Expertise Technique
Cité Administrative Jean Montalat
BP 314
19011 TULLE CEDEX**



Affaire suivie par :
Florence MARTIN

Rédacteur :
Anne-Marie BAUBIL